

## Site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » Réunion du Comité de pilotage

-

Beaune, le 23 septembre 2014

*Cette réunion constitue la première réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site. Elle s'est tenue à Beaune le 23 septembre 2014 sur invitation de la Communauté d'agglomération de Beaune, structure porteuse de l'élaboration du DOCOB.*

### Etaient présents :

#### Collectivités territoriales et leurs groupements

- M. Bernard BATTAULT, Auxey-Duresses
- Mme Sylvaine BILLOTTE, Meuilley
- M. Bernard BONVALOT, Bessey-en-Chaume
- M. Christian BRESSOULALY, Ivry-en-Montagne
- M. Jean-Marc BROCHOT, Chamboeuf et Communauté de communes de Gevrey-Chambertin
- Mme Bryony CADBURY, Antheuil
- M. Philippe CESNE, Nantoux
- Mme Jeanine CHANUSSOT, Antheuil
- M. Bernard CHOLET, Détain et Bruant
- Mme Marie-Odile LELEUX, Couchey
- M. Jérôme FLACHE, Nolay
- M. Jean FLOUR, Thorey-sur-Ouche
- Mme Pascale, GATTI-CHERILLON, Corgoloin
- Mme Chantal GAUTHRAX, Ladoix-Serrigny
- M. Serge GRAPPIN, Saint-Romain
- M. Michel JARDEL, Chauv
- M. Jean-Luc LAGOGUEY, La Rochepot
- Mme Danielle LAMALLE, Thorey-sur-Ouche et Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche
- M. Pascal MALAQUIN, Meloisey
- M. Gilles MALSERE, L'Etang-Vergy
- M. Patrick MANIERE, Baubigny
- Mme Jacqueline METAIS, Santosse
- M. Denis MYOTTE, Bligny-sur-Ouche
- Mme Frédérique PAPILLON, Santosse
- M. Yves PROST, Nuits-Saint-Georges
- Mme Patricia RACKLEY, Vauchignon
- M. Marc RAMOS, Veuvey-sur-Ouche
- M. Gérard ROY, Aubigny la Ronce
- Mme Martine SEGUIN, Antheuil
- M. Philippe SOVCIK, Brochon
- M. Mickael STHAL, Meloisey
- M. Gérard TARDY, Morey-Saint-Denis
- M. Denis THOMAS, Meursault et Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
- M. Alain TRAPET, Semezanges
- M. Daniel TRUCHOT, Thury

#### Services de l'Etat et établissements publics

- M. Frédéric SALINS, DDT Côte d'Or
- Mme Claire THIALLIER, DREAL Bourgogne
- M. Bertrand BARRE, Office national des forêts, agence Bourgogne Est
- M. Nicolas BRETONNEAU, Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne
- M. Gérard DENAMBRIDE, Office national des forêts
- Mme Anne HERMANT, Chambre d'agriculture de Côte d'Or
- M. Bernard MARTENOT, Chambre d'agriculture de Côte d'Or

### Usagers (Organismes socioprofessionnels et associations)

- M. Joseph ABEL, Ligue de protection des oiseaux de Côte d'Or
- M. Joël ALLEXANT, Syndicat mixte d'aménagement Bouzaize - Lauve - Rhoin
- Mme Sophie BALLADUR, France Energie Eolienne
- M. Daniel BUTTET, APRR Direction régionale du Rhône
- M. Xavier CHAVANET, Ligue de Vol libre Bourgogne Franche-Comté
- M. Michel CORBEL, Club Bel Air Parapente
- M. Julien DELEGLISE, Voies navigables de France
- Mme Cécile DIAZ, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- Mme Marie-Odile FAVELIER, Office de tourisme de Bligny-sur-Ouche
- M. Vincent FRAYSSE, APRR Direction régionale du Rhône
- M. Gwenaël GUERMEUR, Union des industries de carrières et matériaux de constructions
- M. François GUILLOT, Comité départemental de montagne et d'escalade et Comité régional olympique et sportif
- M. Stéphane JAILLY, Fédération de chasse de Côte d'Or
- M. Edouard LANIER, Syndicat mixte du bassin de la Vouge
- M. Denis MASSON, SAFER Bourgogne Franche-Comté
- M. Thomas MAURICE, Groupement d'agriculteurs bio de Côte d'Or et Confédération paysanne
- M. Julien MOLLARD, Comité départemental de tourisme équestre
- M. JM MOREY, Ligue de vol libre Bourgogne Franche-Comté
- M. Armand MOUNEY, Office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. Roger MUTIN, Comité départemental de randonnée pédestre
- M. Eric PETIT, Fédération des syndicats d'exploitants agricoles de Côte d'Or
- Mme Geneviève PIERRON, Comité départemental de tourisme équestre
- M. Denis VIGNAT, Communes forestières de Côte d'Or
- M. Eric VINCENT, Institut national de l'origine et de la qualité
- Mme Nathalie WINGERTER, Réseau de transport d'électricité

### Cellule animatrice

- Anne Pierangelo (CA Beaune Côte et Sud)
- Pierre-Clément Goncalves (CA Beaune Côte et Sud)
- Laurent Servièrre (CC Gevrey-Chambertin)

## **1 – Désignation du nouveau président et validation de la liste des membres du Comité de pilotage**

---

Claire THIALLIER (DREAL Bourgogne) ouvre la réunion en rappelant l'historique du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ». En 2012 et 2013 ont eu lieu deux réunions permettant de désigner la Communauté d'Agglomération de BEAUNE comme structure porteuse de l'élaboration du Document d'objectifs du site, en partenariat avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. A cette occasion, M. Jean-Pierre REBOURGEON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Beaune, a été désigné président du Comité de pilotage du site Natura 2000. A la suite des élections municipales de mars 2014, M. REBOURGEON a changé de mission et une nouvelle compétence portant sur les milieux naturels a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération, attribuée à M. Denis THOMAS, Vice-président en charge du tourisme et des milieux naturels.

- **La DREAL propose donc au comité de pilotage d'acter un changement de présidence en faveur de M. Denis THOMAS.**

M. Denis THOMAS souligne l'engagement de la Communauté d'Agglomération en faveur de la protection et de la gestion des milieux naturels, via la création de cette nouvelle compétence associée au tourisme.

Il rappelle que le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » couvre 60 661 ha et 87 communes, dont 25 communes de la Communauté d'Agglomération de BEAUNE. Une convention cadre, qui fixe les modalités d'élaboration du Document d'Objectifs, a été signée avec l'Etat pour une durée de 3 ans, permettant d'obtenir le soutien financier de l'Europe et de l'Etat.

M. Denis THOMAS salue également la mobilisation importante pour cette première réunion du comité de pilotage, qui marque le lancement officiel de la concertation autour de ce site Natura 2000.

M. Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin en charge du tourisme et de la nature, précise également l'engagement de la Communauté de communes dans ce dossier. La gestion des milieux naturels est depuis plusieurs années inscrite dans les compétences de la Communauté de communes, qui gère notamment la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux.

Claire THIALLIER (DREAL Bourgogne) ouvre à la discussion la liste proposée des membres du Comité de pilotage.

- Mme Geneviève PIERRON, présidente du **Comité départemental de tourisme équestre**, demande à ce que le nom de sa structure soit corrigé.
- M. Denis VIGNAT demande à ce que le **Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Dheune** soit ajouté à la liste, au même titre que les autres syndicats de rivière.

## **2 – Présentation de Natura 2000 et du site de l'Arrière Côte**

---

Anne PIERANGELO, animatrice du site Natura 2000 de l'Arrière Côte, présente le dispositif Natura 2000 en Europe et en France ([voir diaporama en pièce jointe](#)).

Frédéric SALINS (DDT Côte d'Or) présente le dispositif de l'évaluation des incidences associé à Natura 2000 ([voir diaporama en pièce jointe](#)).

- Mme Danielle LAMALLE demande si le **dispositif d'évaluation des incidences s'applique aux coupes réalisées en forêt communale**. Il lui est répondu que ce sont les aménagements forestiers, au même titre que les plans simples de gestion en forêt privée, qui sont soumis à évaluation des incidences. Les coupes, si elles sont programmées dans un de ces documents, ne sont pas soumises individuellement. M. Bertrand BARRE (ONF) précise, pour les forêts publiques, que les aménagements forestiers en cours de validité concernés par un site Natura 2000 disposant d'un document d'objectifs **sont analysés et si besoin modifiés** au regard des enjeux du site Natura 2000. Cette analyse concerne uniquement les forêts de plus de 100ha. Pour les forêts de moins de 100ha, cette analyse se fait au moment du renouvellement du document de gestion. Dans tous les cas, lors d'une révision du plan d'aménagement, une analyse doit permettre d'établir l'absence d'effets notables dommageables, en intégrant les objectifs de conservation du site Natura 2000. Dans le cas où le résultat de cette analyse serait négatif, l'aménagement forestier ne bénéficierait pas de la garantie de gestion durable, qui est notamment nécessaire pour obtenir la certification PEFC.

- Mme Danielle LAMALLE demande des **précisions sur l'application des contrats Natura 2000**. Il lui est répondu que les contrats Natura 2000 peuvent bien être signés également pour des terrains communaux, mais uniquement lorsque le document d'objectifs du site a été validé. Il est précisé que les MAE (mesures agro-environnementales) s'inscrivent dans la même « lignée » que les contrats Natura 2000, pour un public d'exploitants agricoles.
- M. Thomas MAURICE demande si les MAE engagent le propriétaire ou l'exploitant de parcelles agricoles. Il lui est répondu que ce type de contrat engage l'exploitant et non le propriétaire.

Anne PIERANGELO présente le site Natura 2000 de l'Arrière Côte ainsi que les activités socio-économiques étudiées dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs (voir diaporama en pièce jointe).

Joseph ABEL (LPO Côte d'Or) présente les principales espèces d'oiseaux observées sur l'Arrière Côte et ayant justifié la désignation du site Natura 2000, ainsi que les suivis réalisés en 2014 par la LPO dans le cadre d'une prestation de service pour la Communauté d'Agglomération de Beaune (voir diaporama en pièce jointe).

### 3 – Présentation de la méthode et du calendrier de travail

---

Laurent SERVIERE présente la méthode retenue pour cartographier les habitats d'oiseaux ainsi que le travail réalisé en ce sens par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (voir diaporama en pièce jointe).

Anne PIERANGELO présente la méthode de concertation retenue, organisée autour de 4 groupes de travail thématique et d'un comité technique. Une fiche est mise à disposition en fin de réunion pour s'inscrire à ces différents groupes. L'échéancier pour la période 2014-2015 est également présenté (voir diaporama en pièce jointe).

- M. Serge GRAPPIN demande si les corridors écologiques seront pris en compte dans le Document d'objectifs. Laurent SERVIERE répond que les corridors écologiques, liés au déplacement des espèces, seront nécessairement pris en compte dans le travail de cartographie des habitats d'oiseaux réalisé par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

### 4 – Conclusion par M. le Président du Comité de pilotage

---

M. Denis THOMAS clôt en rappelant que Natura 2000 est une démarche basée sur la concertation, le volontariat et l'implication des collectivités territoriales. Chacun est invité à participer aux groupes de travail dont les réunions se tiendront prochainement.

M. Denis THOMAS remercie de la participation à cette réunion et invite à poursuivre la discussion autour d'un verre de l'amitié.

*Fait à Beaune, le 24 septembre 2014  
(version corrigée du 10 octobre 2014)*

